

La Sarraz, le 8 décembre 2021

## DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM

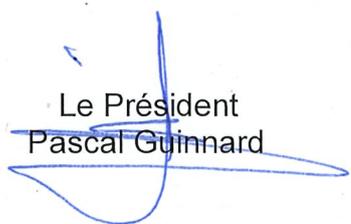
Le Comité de Direction de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 7 décembre 2021, le Conseil Intercommunal a pris la décision suivante :

- Accepté le budget 2022, tel qu'amendé par le Comité de direction

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district aux conditions des **art. 112 et ss LEDP** dans les 10 jours suivant la publication dans la FAO du vendredi 17 décembre 2021.

Au nom du Conseil Intercommunal AIEM



Le Président  
Pascal Guinnard



La Secrétaire  
Patricia Gabriel